SYNDICAT MIXTE MARKSTEIN GRAND-BALLON
64, Grand Rue - 68470 FELLERING
☎ *03 89 82 13 66 - Mail: direction@smmgb.fr*

COMITE SYNDICAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2025
MAISON DU MARKSTEIN

Présents :
Mme Annick LUTENBACHER - Présidente - Conseillère d'Alsace
M. Éric ARNOULD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
M. Luc MARCK - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
M. Jean-Marie GRUNENWALD - Vice-Président - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de St-Amarin
Mme Nadine SPETZ - Secrétaire - Déléguée de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin
M. Pierre VOGT - Conseiller d'Alsace
Mme Marie-France VALLAT - Conseillère d'Alsace
M. Jean-Jacques FISCHER - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
Mme Maud HART - Déléguée de la Communauté de Communes Région de Guebwiller
M. Philippe HECKY - Délégué de la Communauté de Communes Région de Guebwiller

Absents excusés :
M. Raphaël SCHELLENBERGER - Conseiller d'Alsace – Procuration à Mme Nadine SPETZ
M. Francis KLEITZ - Vice-Président - Conseiller d'Alsace - Procuration à Mme Annick LUTENBACHER
Mme Monique MARTIN - Conseillère d'Alsace – – Procuration à M. Pierre VOGT
Mme Karine PAGLIARULO - Conseillère d'Alsace – Procuration à M. Jean-Marie GRUNENWALD
M. Maxime BELTZUNG - Conseiller d'Alsace - Procuration à Mme Marie-France VALLAT
M. Cyrille AST - Délégué de la Communauté de Communes Vallée de Saint-Amarin

Assistaient également :
Mme Marie-Christine PETER – Cheffe de projet Tourisme et Montagne de la CEA
Mme Christelle VERGER - Responsable administratif et financier du SMMGB
M. Thomas CRON – chef d'exploitation du SMMGB

Mme Annick LUTENBACHER, Présidente, salue l'ensemble des collègues élus, les représentants des services de la CEA et du SMMGB et les remercie pour leur présence.

Elle donne connaissance des personnes excusées et des procurations ; le quorum étant atteint, La Présidente déclare la séance ouverte à 14h40.

Elle rappelle que différents documents ont été adressés par courriel à l'ensemble des délégués afin qu'ils puissent en prendre connaissance dans la perspective de la réunion du jour.

Ordre du jour :

1 Approbation du PV de la séance du 21 Janvier 2025
2 Etude et approbation des comptes de gestion suivies des comptes administratifs 2024
- Budget Général
- Budget Assainissement
- Budget Eau
- Budget Régie

3 Affectation des résultats 2024
4 Approbation du bilan 2024 des acquisitions et cessions d'immeubles
5 Etude et approbation des budgets primitifs 2025
- Budget Général
- Budget Assainissement
- Budget Eau
- Budget Régie

6 Décisions 2024 de la Présidente
7 Divers et communication.

1 - PRESENTATION DU PV DE LA SEANCE DU 21 JANVIER 2025

- **Le comité syndical approuve le PV de la séance du 21 Janvier 2025 à l'unanimité**

2 - ETUDE ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2024

La Présidente propose au comité syndical d'étudier les comptes administratifs 2024 des 4 budgets, présentés sous format synthétique dans l'ordre suivant :

- **Budget Général**
- **Budget Assainissement**
- **Budget Eau**
- **Budget Régie**

COMPTES DE GESTION 2024

La Présidente présente au comité syndical les comptes de gestion 2024 :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 068022 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC GUEBWILLER ETABLISSEMENT : ASYMIX MARKSTEIN GRD BALLON
ETAT : II-2

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

42500 - ASYMIX MARKSTEIN GRD BALLON Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	-1 284 224,20		1 322 276,85		38 052,65
Fonctionnement	175 844,28	175 844,28	48 223,17		48 223,17
TOTAL I	-1 108 379,92	175 844,28	1 370 500,02		86 275,82
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
42501-ASST SYND MARKSTEIN					
Investissement	275 590,05		10 996,70		286 586,75
Fonctionnement	40 266,47		898,66		41 165,13
Sous-Total	315 856,52		11 895,36		327 751,88
42509-EAU SYND MARKSTEIN					
Investissement	82 446,15		-23 557,72		58 888,43
Fonctionnement	90 482,99		22 003,13		112 486,12
Sous-Total	172 929,14		-1 554,59		171 374,55
42558-SITE MARKSTEIN-SM MARKSTEIN					
Investissement	-50 574,04		74 558,90		23 984,86
Fonctionnement	874 791,70		-42 687,01		832 104,69
Sous-Total	824 217,66		31 871,89		856 089,55
TOTAL III	1 313 003,32		42 212,66		1 355 215,98
TOTAL I + II + III	204 623,40	175 844,28	1 412 712,68		1 441 491,80

- **Le Comité Syndical**, réuni sous la présidence d'Annick Lutenbacher,

après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2- Statuant sur l'exercice des budgets de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3- Statuant sur la compatibilité des valeurs inactives ;

- **DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par le Trésorier n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et correspondent au centime près, en dépenses et en recettes, aux comptes de l'ordonnateur.**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

Le comité du Syndicat Mixte délibérant sur les comptes administratifs 2024 dressés par Annick Lutenbacher, Présidente, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, et avoir recueilli les explications techniques nécessaires, donne acte à la Présidente de la présentation des comptes administratifs, lesquels se résument comme suit :

BUDGETS		Résultat cumulé 31/12/2023	Résultat 31/12/2024	Résultat cumulé 31/12/2024
Régie	Fonctionnement	874 791,70 €	-42 687,01 €	832 104,69 €
	Investissement	-50 574,04 €	74 558,90 €	23 984,86 €
	Résultat avant RAR	**824 217,66 €**	**31 871,89 €**	**856 089,55 €**
	RAR investissement			
	Résultat après RAR	**824 217,66 €**	**31 871,89 €**	**856 089,55 €**
Assainissem	Fonctionnement	40 266,47 €	898,66 €	41 165,13 €
	Investissement	275 590,05 €	10 996,70 €	286 586,75 €
	Résultat	**315 856,52 €**	**11 895,36 €**	**327 751,88 €**
Eau	Fonctionnement	90 482,99 €	22 003,13 €	112 486,12 €
	Investissement	82 446,15 €	-23 557,72 €	58 888,43 €
	Résultat avant RAR	**172 929,14 €**	**-1 554,59 €**	**171 374,55 €**
	RAR investissement		39 454,00 €	39 454,00 €
	Résultat après RAR	**172 929,14 €**	**37 899,41 €**	**210 828,55 €**
Général	Fonctionnement		48 223,17 €	48 223,17 €
	Investissement	-1 108 379,92 €	1 146 432,57 €	38 052,65 €
	Résultat avant RAR	**-1 108 379,92 €**	**1 194 655,74 €**	**86 275,82 €**
	RAR investissement		219 850,00 €	219 850,00 €
	Résultat après RAR	**-1 108 379,92 €**	**1 414 505,74 €**	**306 125,82 €**

TOTAL 4 BUDGETS avant RAR	**204 623,40 €**	**1 236 868,40 €**	**1 441 491,80 €**
TOTAL 4 BUDGETS après RAR	**204 623,40 €**	**1 496 172,40 €**	**1 700 795,80 €**

Concernant le budget Régie, après un hiver 2023/2024 catastrophique et quasi inexistant, un déficit important était attendu pour l'année 2024. Cependant, les conditions météorologiques magnifiques de la fin d'année ont permis l'exploitation des remontées mécaniques durant toutes les vacances scolaires, avec une fréquentation exceptionnelle qui a permis d'absorber une partie du déficit. En fonctionnement, le budget Régie se solde par un déficit tout à fait raisonnable de 42 687€ et en investissement un bénéfice de 74 558€. Ce déficit est compensé et absorbé par les résultats excédentaires des années antérieures.
Les excellents chiffres de la luge sur rail, avec un CA record de 446 000€ TTC en 2024, ont également permis de préserver les finances de la Régie.
Par ailleurs, le SMMGB avait intenté un recours contre l'URSSAF concernant l'application de la réduction générale et la réduction des charges patronales. La commission de recours amiable de l'URSSAF a rendu sa décision et a indiqué que le SMMGB était fondé à appliquer la réduction générale et la réduction des charges patronales. Les provisions prévues à cet égard n'ont donc pas été passées et un remboursement des URSSAF est attendu en 2025.

Concernant le budget Assainissement (6 usagers), on peut noter que celui-ci est bénéficiaire en fonctionnement et en investissement.
Cela permettra au SMMGB de poursuivre ses projets d'investissement pour améliorer le fonctionnement de la Step qui reste complexe et proposer des modifications dans le traitement des eaux usées afin d'améliorer les résultats.

Concernant le budget Eau (8 usagers), on peut noter que celui-ci est bénéficiaire en fonctionnement et en investissement.
Cela permettra au SMMGB de poursuivre ses projets d'investissement pour améliorer le fonctionnement afin de garantir une qualité de service aux usagers du Markstein et de financer le solde des études sur le réseau eau du Grand-Ballon.

Concernant le budget Général, on peut noter que celui-ci est bénéficiaire en fonctionnement et en investissement, effectivement, les travaux d'ampleurs de la démolition Touristra et du Centre technique sont terminés, les subventions ont été perçues ainsi que le FCTVA y afférent.

Les résultats globaux de l'exercice 2024 révèlent une situation financière stable, qui est excédentaire en fonctionnement et en investissement. Cette situation permet au SMMGB d'envisager sereinement l'année 2025 tout en respectant les contraintes financières en investissement à la demande de nos membres.

La Présidente quitte la salle et ne participe pas au débat, ni au vote.

- **Sous la Présidence d'Eric ARNOULD le comité syndical**
  - **APPROUVE les comptes administratifs 2024 – budget Général et budgets annexes Assainissement, Eau et Régie.**

3 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024 DU BUDGET GENERAL

La Présidente expose que l'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit une procédure d'affectation du résultat en réserves. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement fait l'objet d'une exécution budgétaire après le vote du Compte Administratif.
Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est un résultat cumulé correspondant à la somme du résultat de l'exercice, augmenté du résultat de l'exercice antérieur reporté à la section de fonctionnement du même exercice.

Pour 2024, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire de 48 223.17€
Pour 2024, le résultat cumulé de la section d'investissement est excédentaire de 38 052.65€

La Présidente propose d'affecter les résultats 2024 du Budget Principal comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté au (002) pour un montant de 48 223.17€
- Excédent d'investissement reporté au (001) pour un montant de 38 052.65€
- Report des Restes à Réaliser en recette 219 850.00€

La reprise de ce résultat s'effectuera au budget primitif 2025.

➢ **Le comité syndical**

- **APPROUVE l'affectation des résultats 2024 du Budget Général en fonctionnement et en investissement comme indiqué ci-dessus.**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024 DES BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

La Président rappelle que, conformément aux instructions budgétaires et comptables M49, applicables aux services Eau et Assainissement, depuis le 1er janvier 1992, l'assemblée délibérante doit décider de l'affectation du résultat d'exploitation de ces deux services dans une délibération explicite différente de la délibération budgétaire.
La circulaire interministérielle du 11 avril 1995 précise que l'affectation ne concerne que les excédents d'exploitation et qu'il s'agit des excédents de l'exercice complétés des excédents reportés ou diminués des déficits antérieurs.
L'affectation vise à réaliser effectivement en premier lieu l'autofinancement prévu le cas échéant, en inscrivant en réserve au compte 1068 le montant nécessaire à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement ou à couvrir un déficit passé.

Si l'excédent d'exploitation est supérieur au besoin de financement, deux solutions sont possibles :

- Affectation du surplus à la réalisation d'investissements du budget de l'exercice suivant par inscription au compte 1068 ;
- Report du surplus en recettes de fonctionnement de l'année suivante par inscription au compte 002 afin de financer les dépenses d'exploitation.

Si l'excédent d'exploitation est inférieur au besoin de financement :
Il devra nécessairement être affecté au compte 1068. La couverture du besoin de financement devra être complétée par des recettes nouvelles d'investissement ou des économies de dépenses.
Les déficits d'exploitation sont quant à eux, soit couverts par des excédents antérieurs reportés, soit reportés au budget de l'année suivante en dépenses d'exploitation sous la mention « déficits antérieurs reportés ». Ils ne donnent pas lieu à affectation.

La Présidente propose d'affecter les résultats 2024 pour ces budgets comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT :

En 2024, le résultat cumulé à la section fonctionnement est excédentaire de 41 165.13€
En 2024, le résultat cumulé à la section investissement est excédentaire de 286 586.75€

- Excédent de fonctionnement reporté au (002) pour un montant de 41 165.13€
- Excédent d'investissement reporté au (001) pour un montant de 286 586.75€

BUDGET EAU :

Pour 2024, le résultat cumulé à la section fonctionnement est excédentaire de 112 486.12€
Pour 2024, le résultat cumulé à la section investissement est excédentaire de 58 888.43€

- Excédent de fonctionnement reporté au (002) pour un montant de 112 486.12€
- Excédent d'investissement reporté au (001) pour un montant de 58 888.43€
- Report des Restes à Réaliser en recette 39 454.00€

La reprise de ces résultats s'effectuera au budget primitif 2025.

➢ **Le comité syndical**

- **APPROUVE l'affectation des résultats 2024 des Budgets Eau et Assainissement en fonctionnement et en investissement comme indiqué ci-dessus.**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2024 DU BUDGET REGIE

La Présidente expose que l'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit une procédure d'affectation du résultat en réserves. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement fait l'objet d'une exécution budgétaire après le vote du Compte Administratif.
Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au Compte Administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est un résultat cumulé correspondant à la somme du résultat de l'exercice, augmenté du résultat de l'exercice antérieur reporté à la section de fonctionnement du même exercice.

Pour 2024, le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire de 832 104.69€
Pour 2024, le résultat cumulé de la section d'investissement est excédentaire de 23 984.86€

- Excédent de fonctionnement reporté au (002) pour un montant de 832 104.69€
- Excédent d'investissement reporté au (001) pour un montant de 23 984.86€

La Présidente propose d'affecter les résultats 2024 du Budget Régie comme suit :

La reprise de ce résultat s'effectuera au budget primitif 2025.

➢ **Le comité syndical**

- **APPROUVE l'affectation des résultats 2024 du Budget Régie en fonctionnement et en investissement comme indiqué ci-dessus.**

4 – APPROBATION DU BILAN 2024 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES

BILAN 2023 DES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMEUBLES OPEREES PAR LE SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MASSIF DU MARKSTEIN – GRAND-BALLON

La Présidente expose qu'afin d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public prévoit que les assemblées délibérantes doivent débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la collectivité ou l'établissement public, et que ce bilan doit être annexé au compte administratif de même qu'un tableau des cessions effectuées au cours de l'année.
Ce bilan annuel porte sur les acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers effectués par le Syndicat Mixte lui-même. Les transactions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé. La date du transfert de propriété à prendre en compte est celle de l'échange de consentement sur la chose et le prix et non celle de la signature de l'acte authentique ou celle du paiement. Sont concernées toutes les acquisitions et cessions, c'est-à-dire les ventes, cessions d'usufruit et de nue-propriété, les échanges, avec ou sans soulte, les donations, les legs et les baux qui confèrent à leurs preneurs des droits réels immobiliers.
La délibération approuvant le compte administratif serait illégale en l'absence de ce bilan et du tableau des cessions effectuées au cours de l'année ou de l'un seulement de ces deux éléments.

1 –Acquisitions : Néant
2 – Cessions : Néant

Vu l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public ;
Après avoir entendu qu'aucune cession ou acquisition n'était intervenue au courant de l'exercice,

- **Le comité syndical**
  - **DONNE ACTE à sa Présidente du bilan de la politique foncière suivie par le Syndicat Mixte au cours de l'exercice 2024**
  - **DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif 2024 conformément à la loi.**

5 - ETUDE ET APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

EXAMEN DES BUDGETS PRIMITIFS 2025 :

1. **Budget Général**
2. **Budget Assainissement**
3. **Budget Eau**
4. **Budget Régie**

La Présidente rappelle que les orientations budgétaires ont été validées lors de la séance du 21 janvier 2025. Elle présente au comité Syndical les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2025 sur la base des données chiffrées étudiées lors de l'adoption des comptes administratifs.

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
Budget Général	598 268.86 €	598 268.86 €	715 761.02 €	715 761.02 €
Budget Assainissement	205 096.69 €	205 096.69 €	394 541.64 €	394 541.64 €
Budget Eau	186 114.49 €	186 114.49 €	245 751.80 €	245 751.80 €
Budget Régie	2 092 376.57 €	2 092 376.57 €	1 149 427.66 €	1 149 427.66 €
Total 4 budgets	**3 081 856.61 €**		**2 505 482.12 €**	

➢ **Le comité syndical**

- **APPROUVE à l'unanimité, tant en fonctionnement qu'en investissement, les propositions de la Présidente et ADOPTE les budgets primitifs 2024 Général, Assainissement et Régie**
- **APPROUVE tant en fonctionnement qu'en investissement les propositions de la Présidente et ADOPTE le budget primitif 2024 Eau avec**
  - **3 Abstentions – M. Luc MARCK, Mme Maud HART et M. Philippe HECKY**
  - **12 voix pour**
- **APPOUVE à l'unanimité pour le budget Général le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.**

6 – DECISIONS DE LA PRESIDENTE 2024

La Présidente informe le Comité syndical des décisions prises durant l'année 2024 :

- **Décision virement de crédit au Budget Général N°1/2024 :**

Il a été décidé de procéder au virement de crédits suivants afin de procéder au remboursement de la subvention perçue de l'Etat pour le projet de « Renaturation de la zone d'accueil du Grand-Ballon et mise en valeur du patrimoine floristique », projet qui a été abandonné par délibération du 11 octobre 2023.

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
42500	Investissement	2031	20	- 24 030.00€
42500	Investissement	1311	13	24 030,00€

- **Décision virement de crédit au Budget Général N°2/2024 :**

Il a été décidé de procéder au virement des crédits suivants afin de solder les factures du Centre technique, les crédits prévus au 2313 étant insuffisants.

Budget	Section	Imputation	Chapitre	Montant
42500	Investissement	2158	21	- 15 633.83€
42500	Investissement	2313	23	15 633.83€

- **Décision Provision pour dépréciation de créances**

Suite à des retards de règlement de plus de deux ans, il a été décidé de procéder à une provision pour dépréciation de créances au budget général de 100.01€, conformément au décompte ci-dessous :

COLLECTIVITÉ
42500-ASYMIX MARKSTEIN GRD BALLON

NOMENCLATURE
M57

ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

La liste ci dessous recense les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.

Information complémentaire :
Les comptes 491 retracent les dépréciations des comptes 41 et les comptes 496 retracent les dépréciations des comptes 46. Les comptes 44 n'ont pas vocation à être dépréciés.

	C/491x	C/496x
PROVISION AU TITRE DE L'EXERCICE (au taux de 20%)	250,49	0,00
SITUATION DES C/49 A LA BALANCE	150,48	0,00
AJUSTEMENT DE LA PROVISION	**100,01**	**0,00**

Opérations à enregistrer et à transmettre au comptable

Complément de la provision par émission d'un mandat (C/6817) pour 100,01 €

DEBITEUR	TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE DU	DERNIÈRE ACTION	C/491x	C/496x
ACHOUB DRISS	T-27	01/03/2022	4161	0,08	ANV en cours 27/04/2023 - 01/01/2099	0,02	0,00
GARY FATOUMATA	T-33	26/03/2019	4161	118,82	SATD Positive 21/06/2021	23,76	0,00
GASSER FRANCOIS	T-41	01/03/2022	4161	250,00	SATD (en cours) 26/09/2024 - 25/12/2024	50,00	0,00
GRAS SAVOYE	T-2	26/02/2015	4161	400,00	ANV en cours 10/01/2024 - 01/01/2099	80,00	0,00
POCHET MARION	T-19	15/03/2017	4161	200,00	SATD bancaire acte créé - 14/09/21	40,00	0,00
RADUCANU GEANINA	T-66	31/12/2017	4161	33,56	SATD bancaire positive sans provision - 15/10/24	6,71	0,00
REUTENAUER MAEVE	T-60	01/03/2022	4161	250,00	SATD (en cours) 14/10/2024 - 13/12/2024	50,00	0,00

➢ **Le comité syndical**

- **PREND ACTE des Décisions prise par la Présidente durant l'année 2024.**

7 - DIVERS ET COMMUNICATION

Etude Réseau neige au Markstein

La Présidente informe le comité syndical que la CeA a délibéré le 14 mars 2025 sur les orientations de la politique de soutien financier en faveur des syndicats mixtes de montagne, actant un financement annuel en investissement à hauteur de 1M€ à répartir entre les 4 syndicats, charge à ces derniers de s'organiser dans la priorisation des projets et l'utilisation de ces crédits.

Lors de la Commission Permanente du 24 mars 2025, la CeA a également acté le soutien au projet de modernisation de l'installation neige du Lac Blanc avec un engagement financier de la CeA à hauteur de 790 000€. Après avis favorable des autres syndicats mixtes, ce montant sera imputé sur l'enveloppe annuelle de 1M€, actant ainsi le principe de solidarité entre syndicats.

La Présidente rappelle que l'usine à neige de la station du Markstein date des années 1990 et que celle-ci nécessite également une modernisation importante. Pour information, durant la saison 2024/2025, la station a produit 40 000m³ de neige nécessitant 412 heures de travail, ce qui est excessif, car ce volume aurait pu être produit en 100 heures avec du matériel plus performant.

C'est pourquoi, la Présidente propose de réaliser une première étude comprenant un audit de l'installation existante, l'évaluation des besoins futurs, l'estimation des travaux et la définition du cadre règlementaire, coût de cette étude 6 420€HT. Le comité syndical valide la mise en œuvre de cette étude.

Plus aucun autre point n'étant soulevé, la Présidente lève la séance à 16h50.